

**Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix**  
**États financiers**  
*31 août 2024*

	<b>Page</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière .....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net .....	3
État des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires</b> .....	5

---

Aux membres de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix,

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 août 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits d'activités de collecte de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants figurant dans les comptes de l'Organisation. Ainsi, nous n'avons pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux produits des activités de collecte de fonds, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023, ainsi qu'aux actifs et à l'actif net aux 31 août 2024 et 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion; Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)

<sup>1</sup> CPA, auditeur, permis de comptabilité publique no A129294

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## État de la situation financière

Au 31 août 2024

	2024	2023
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	4 339 222	4 953 208
Placements (note 3)	22 888 069	20 107 852
Débiteurs (note 4)	1 361 646	1 872 800
Charges payées d'avance	92 254	123 525
	28 681 191	27 057 385
Placements liés au fonds de dotations (note 3)	1 656 263	1 483 106
Placements liés au fonds de solidarité (note 3)	10 960 591	9 915 453
Immobilisations (note 5)	33 941	25 128
Actifs incorporels (note 6)	103 278	45 457
	41 435 264	38 526 529
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs (note 7)	720 820	686 321
Montants à payer pour les programmes de développement	-	1 723 640
	720 820	2 409 961
Apports reportés – Programmes de développement (note 8)	7 292 272	6 918 550
	8 013 092	9 328 511
<b>Actif net</b>		
Investi dans des immobilisations	33 941	25 128
Grevé d'une affectation interne	11 281 556	8 140 133
Affecté aux fins de la dotation	1 656 263	1 483 106
Fonds de solidarité	10 960 591	9 915 453
Non affecté	9 489 821	9 634 198
	33 422 172	29 198 018
	41 435 264	38 526 529

Approuvé au nom du Conseil,

*Daniel Gillis*  
Administrateur

  
Administrateur

Type text here

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## État des résultats

Exercice clos le 31 août 2024

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Carême de partage	6 063 277	5 182 092
Activités de collecte de fonds	2 921 288	3 540 420
Successions	2 805 331	2 016 761
Autres sources de produits	47 612	-
Apports – Grevés d'une affectation (note 8)		
Secours d'urgence – Dons du public	1 826 185	2 571 425
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada	4 081 103	7 770 978
Programmes internationaux financés par le gouvernement du Québec	419 195	34 648
Québec sans frontières	153 011	262 903
	<b>18 317 002</b>	<b>21 379 227</b>
<b>Charges – Programmes internationaux</b>		
Programmes de développement – Non grevés d'une affectation	4 642 290	2 927 974
Programmes de développement – Charges de fonctionnement	1 472 947	1 198 737
Programmes de secours d'urgence	1 644 758	2 174 926
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada	3 550 790	7 754 022
Autres programmes publics	602 615	414 294
Cotisations des membres	489 404	295 949
	<b>12 402 804</b>	<b>14 765 902</b>
<b>Charges – Programmes au Canada</b>		
Mobilisation du public	1 817 256	1 658 855
Communications et campagnes	941 728	763 203
Développement philanthropique	677 972	591 621
	<b>3 436 956</b>	<b>3 013 679</b>
<b>Charges – Gouvernance et activités générales</b>		
Rencontres du Conseil national et du Comité de direction	119 743	132 273
Direction générale	632 337	753 430
Finances et administration	977 016	887 300
Charges liées à la structure – Coûts fixes	495 555	758 300
Amortissement des immobilisations	19 724	29 193
Amortissement des actifs incorporels	19 758	5 051
	<b>2 264 133</b>	<b>2 565 547</b>
<b>Total des charges</b>	<b>18 103 893</b>	<b>20 345 128</b>
<b>Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments</b>	<b>213 109</b>	<b>1 034 099</b>
<b>Autres éléments</b>		
Produit d'intérêts	1 066 338	871 849
Gain sur la cession de placements	75 030	442 909
Variation du gain latent (de la perte latente) sur les placements	2 696 520	330 245
	<b>3 837 888</b>	<b>1 645 003</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>4 050 997</b>	<b>2 679 102</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
*Exercice clos le 31 août 2024*

Grevé d'une affectation interne

	Affecté à l'Assemblée d'orientation	Affecté au fonds de réserve	Fonds Alain Richemond	Fonds spécial temporaire	Fonds pour projets temporaires	Fonds pour engagements internationaux (note 13)	Total des fonds grevés d'une affectation à l'interne	Investi dans des immobilisations	Affecté aux fins de la dotation	Fonds de solidarité	Non affecté	Total
<b>Exercice clos le 31 août</b>												
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>	<b>19 020</b>	<b>2 641 348</b>	<b>749 658</b>	<b>684 755</b>	-	<b>6 944 587</b>	<b>11 039 368</b>	<b>37 490</b>	<b>1 387 076</b>	<b>9 604 390</b>	<b>4 354 562</b>	<b>26 422 886</b>
Virements interfonds	60 000	-	-	(721 713)	-	-	(661 713)	-	-	-	661 713	-
Baisse des engagements internationaux	-	-	-	-	-	(2 833 333)	(2 833 333)	-	-	-	2 833 333	-
Excédent des produits sur les charges	1 026	142 562	40 461	36 958	-	374 804	595 811	(29 193)	-	523 777	1 588 707	<b>2 679 102</b>
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	(200 000)	-
Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	75 430	-	-	<b>75 430</b>
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	-	20 600	-	-	<b>20 600</b>
Virements interfonds à imputer aux produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(412 714)	412 714	-
Investissement en immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	16 831	-	-	(16 831)	-
<b>Soldes au 31 août 2023</b>	<b>80 046</b>	<b>2 783 910</b>	<b>790 119</b>	-	-	<b>4 486 058</b>	<b>8 140 133</b>	<b>25 128</b>	<b>1 483 106</b>	<b>9 915 453</b>	<b>9 634 198</b>	<b>29 198 018</b>
Virements interfonds (note 9)	90 000	-	-	-	100 000	-	190 000	-	-	-	(190 000)	-
Augmentation des engagements internationaux (note 13)	-	-	-	-	-	1 878 820	1 878 820	-	-	-	(1 878 820)	-
Excédent des produits sur les charges	5 746	314 644	89 301	-	-	662 912	1 072 603	(19 724)	-	1 155 504	1 842 614	<b>4 050 997</b>
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	204 000	(204 000)	-
Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	167 957	-	-	<b>167 957</b>
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	-	5 200	-	-	<b>5 200</b>
Virements interfonds à imputer aux produits financiers (note 9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(314 366)	314 366	-
Investissement en immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	28 537	-	-	(28 537)	-
<b>Soldes au 31 août 2024</b>	<b>175 792</b>	<b>3 098 554</b>	<b>879 420</b>	-	<b>100 000</b>	<b>7 027 790</b>	<b>11 281 556</b>	<b>33 941</b>	<b>1 656 263</b>	<b>10 960 591</b>	<b>9 489 821</b>	<b>33 422 172</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2024

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	4 050 997	2 679 102
Amortissement des immobilisations	19 724	29 193
Amortissement des actifs incorporels	19 758	5 051
Gain sur la cession de placements	(75 030)	(442 909)
Variation du gain latent (de la perte latente) sur les placements	(2 696 520)	(330 245)
Gain latent sur les placements en devises	(461)	(25 578)
Apports reportés – Programmes de développement comptabilisés à titre de produits	(6 479 494)	(10 639 954)
	<b>(5 161 026)</b>	<b>(8 725 340)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	511 154	(542 757)
Charges payées d'avance	31 271	(82 197)
Créditeurs	34 499	(15 675)
Montants à payer pour les programmes de développement	(1 723 640)	1 723 640
	<b>(6 307 742)</b>	<b>(7 642 329)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reportés – Programmes de développement reçus	6 853 216	8 791 725
Dotations (montant net provenant du gain sur la cession de placements de 3 402 \$ et de la variation du gain latent sur les placements de 122 262 \$)	47 493	58 585
	<b>6 900 709</b>	<b>8 850 310</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(28 537)	(16 831)
Variation nette de la trésorerie comprise dans les placements	2 927 995	926 402
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(77 579)	(50 508)
Acquisition de placements	(18 867 870)	(14 567 278)
Produit tiré de la cession de placements	14 839 038	12 950 918
	<b>(1 206 953)</b>	<b>(757 297)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>(613 986)</b>	<b>450 684</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 953 208</b>	<b>4 502 524</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 339 222</b>	<b>4 953 208</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



### 1. Constitution et nature de l'Organisation

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation ») a été constituée sous le régime de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* en tant qu'organisme de bienfaisance, et à ce titre, elle est exemptée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »).

L'Organisation est un organisme de bienfaisance qui pose des gestes humanitaires pour contribuer à la résolution des problèmes sociaux dans le monde.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada.

#### ***Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)***

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les produits financiers sont affectés aux fonds aux fins de présentation de l'information en fonction de la pondération de chaque fonds.

Par nature, ces jugements sont assujettis à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations et hypothèses sur les états financiers pourrait être significative pour les exercices à venir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### ***Instruments financiers***

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

#### **Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence**

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisation n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisation évalue ultérieurement à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie à partir des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués ultérieurement au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisation ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisation regroupe les actifs aux fins des tests de dépréciation lorsque les informations disponibles ne permettent pas l'identification de chaque actif financier déprécié au sein du groupe; il existe de nombreux actifs touchés par les mêmes facteurs ou un actif pris individuellement est important. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, à l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont initialement évalués au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

En ce qui a trait aux instruments d'emprunt contractés entre apparentés évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : la valeur non actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument; la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

Pour ce qui est des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou des actifs à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

#### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et majorés des coûts directement attribuables à l'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative.

	<b>Années</b>
Matériel informatique	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

#### Immobilisation incorporelle

Les actifs incorporels désignés sont comptabilisés et présentés séparément de l'écart d'acquisition.

Un actif incorporel comptabilisé séparément de l'écart d'acquisition et assujéti à l'amortissement est comptabilisé au coût. Les actifs incorporels obtenus sous forme d'apports sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des actifs incorporels sur leur durée de vie utile estimative.

	<b>Méthode</b>	<b>Période</b>
Logiciels	Linéaire	5 ans

Si un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'Organisation à offrir des biens ou des services, ou si la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### **Comptabilité par fonds**

L'Organisation, qui suit la méthode du report et applique la méthode de comptabilité par fonds, tient neuf fonds : le fonds non affecté, le fonds des immobilisations, le fonds de dotations, le fonds de solidarité, le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation, le fonds de réserve, le fonds Alain Richemond, le fonds spécial temporaire, le fonds pour projets temporaires et le fonds pour engagements internationaux.

Le fonds non affecté présente les produits et les charges de l'Organisation servant à financer les projets de développement et les activités administratives qui ne sont pas directement liées aux autres fonds.

Le fonds des immobilisations présente l'amortissement du matériel informatique, du matériel de bureau et des améliorations locatives qui sont utilisées par l'Organisation pour mener à bien sa mission.

Le fonds de dotations présente les ressources de l'Organisation reçues à titre de dotations. Les produits financiers tirés des ressources de ce fonds y sont comptabilisés. Les gains et pertes réalisés sur la cession de placements sont constatés dans le fonds de dotations.

Le fonds de solidarité, lancé en septembre 2016, vise à financer la conception de projets qui cadrent avec les quatre axes thématiques et à fournir de l'aide humanitaire grâce aux produits financiers tirés du capital accumulé. Bien que sa forme et son fonctionnement soient semblables à ceux du fonds de dotations, une clause restrictive prévoit que le capital peut être utilisé avant l'arrivée à échéance. Les produits tirés du capital du fonds de solidarité sont utilisés au cours de l'exercice suivant leur réalisation pour financer les activités de l'Organisation, les programmes réguliers et les projets d'aide humanitaire, selon la volonté exprimée par les apporteurs.

Le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation présente l'actif net de l'Organisation consacré au financement de l'Assemblée d'orientation qui a lieu tous les cinq ans. Chaque année, des fonds de 25 000 \$ (90 000 \$ en 2024) y sont transférés à partir du fonds non affecté. Les produits financiers tirés des montants inutilisés augmentent le solde du fonds au fil des années.

Le fonds de réserve présente la réserve de fonds non affectés de l'Organisation. Il s'agit du montant qui serait nécessaire pour couvrir une partie de son fonctionnement en cas de cessation des activités.

Le fonds Alain Richemond présente les montants reçus par l'Organisation dans le cadre d'une succession importante au cours de l'exercice 2014. Les montants qui se sont accumulés dans le compte servent exclusivement à financer les projets de construction et de formation dans les écoles de villages ethniques défavorisés qui se trouvent principalement en Asie.

Le fonds spécial temporaire présente les montants de l'Organisation provenant d'un don important reçu au cours des exercices 2013 et 2014, ainsi que les produits financiers qui en découlent. Les sommes qui y sont accumulées servent principalement à financer les projets menés dans le Moyen-Orient et les initiatives internationales. Le fonds a été dissous au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le fonds pour projets temporaires, lancé en 2024, fait état des affectations internes liées à des initiatives spéciales qui s'étalent sur plusieurs années. La première initiative est un projet de rénovations majeures de locaux à bureau situés à Laval. En 2024, un transfert annuel de 100 000 \$ a été effectué à partir du fonds non affecté. Les produits financiers tirés des montants inutilisés augmentent le solde du fonds au fil des années.

Le fonds pour engagements internationaux présente les apports reportés de l'Organisation et les affectations internes liées au programme de développement international, ainsi que les fonds découlant de la réduction ou de l'annulation de projets afin de s'assurer que ces montants puissent servir au programme international dans l'avenir. Par conséquent, le fonds permet de couvrir les frais des engagements indiqués ci-dessus pour les cinq prochaines années.

### **Comptabilisation des produits**

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits financiers non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

Les apports provenant du Carême de partage, les activités de collecte de fonds et les autres dons qui ne sont pas grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir par l'Organisation ou ses représentants. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis comme produits lorsqu'ils sont utilisés conformément aux restrictions imposées par les donateurs.

L'Organisation a conclu plusieurs contrats avec le gouvernement du Canada, notamment avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le financement de projets dans plusieurs pays grâce à son programme d'aide humanitaire internationale. La portion des apports liés aux programmes de développement est comptabilisée à titre de produits dans la mesure où les charges connexes sont engagées. La portion restante des apports utilisée dans le recouvrement des frais généraux, des frais de gestion et des frais d'approvisionnement qui s'appliquent à l'Organisation est comptabilisée à titre de produits selon les dispositions de chaque contrat.

Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés en tant qu'augmentation directe si l'actif net est reçu à titre de dotation.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles sont effectuées. Le produit d'intérêts est comptabilisé selon le temps écoulé. Le produit de dividende est comptabilisé lorsqu'il est légalement payable à l'Organisation. Le produit provenant des parts de fonds communs est comptabilisé au moment de la distribution.

#### Cotisations du gouvernement

L'Organisation comptabilise les cotisations du gouvernement lorsqu'il a l'assurance raisonnable qu'il répondra aux critères d'admissibilité de la subvention et cette dernière sera reçue. L'Organisation comptabilise les subventions du gouvernement dans l'état des résultats. Les contributions affectées du gouvernement sont comptabilisées pendant la même période que celle pendant laquelle les charges connexes sont engagées. Le financement non affecté du gouvernement est comptabilisé comme produit au moment où il est reçu.

### 3. Placements

	2024	2023
Évalués à la juste valeur :		
Trésorerie chez le courtier et le gardien des valeurs	2 514 570	5 442 565
Obligations portant intérêt à des taux s'échelonnant de 0,95 % à 5,35 % et arrivant à échéance entre 2024 et 2053 (coût de 13 236 304 \$; 11 997 578 \$ en 2023)	13 770 194	11 576 690
Actions (coût de 11 723 946 \$; 9 674 201 \$ en 2023)	14 581 081	11 175 790
Parts de fonds communs (coût de 3 828 879 \$; 2 933 385 \$ en 2023)	4 639 078	3 311 366
Placements liés au fonds de dotations	(1 656 263)	(1 483 106)
Placements liés au fonds de solidarité	(10 960 591)	(9 915 453)
	<b>22 888 069</b>	<b>20 107 852</b>

### 4. Débiteurs

	2024	2023
Carême de partage	961 385	1 722 482
Taxes de vente	58 287	134 618
Avances et autres débiteurs	341 974	15 700
	<b>1 361 646</b>	<b>1 872 800</b>

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

### 5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Matériel informatique	97 429	68 792	28 637	24 455
Matériel	29 510	28 624	886	102
Améliorations locatives	4 651	233	4 418	571
	<b>131 590</b>	<b>97 649</b>	<b>33 941</b>	<b>25 128</b>

### 6. Actifs incorporels

	2024	2023
Logiciels	103 278	45 457

Une charge d'amortissement de 19 758 \$ (5 051 \$ en 2023) relativement aux logiciels est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

### 7. Crédateurs

	2024	2023
Crédateurs	42 364	111 205
Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances à payer	666 396	571 342
Charges à payer	12 060	3 774
	<b>720 820</b>	<b>686 321</b>

Aux 31 août 2024 et 2023, les sommes à remettre à l'État s'élevaient à respectivement 63 676 \$ et 56 725 \$.

### 8. Apports reportés – Programmes de développement

Les apports reportés sont des apports non utilisés grevés d'une affectation externe pour des programmes de développement. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Le tableau suivant présente les variations du solde d'apports reportés :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 918 550	8 766 779
Montant reçu au cours de l'exercice	6 853 216	8 791 725
Moins : montant comptabilisé à titre de produits pendant l'exercice	(6 479 494)	(10 639 954)
Solde à la clôture de l'exercice	<b>7 292 272</b>	<b>6 918 550</b>

### 9. Virements internes

Au cours de l'exercice, l'Organisation a transféré 314 366 \$ du fonds de solidarité au fonds non affecté, soit le montant du bénéfice net provenant du capital du fonds de solidarité devant servir à financer les activités de l'Organisation. Elle a également attribué 90 000 \$ au fond affecté à l'Assemblée d'orientation et 100 000 \$ au fonds pour projets temporaires créé au cours de l'exercice considéré.

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

---

### 10. Carême de partage

Les apports provenant du Carême de partage sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus par les représentants et que ces derniers en confirment le montant à l'Organisation. Les apports dont la confirmation a été reçue en retard sont comptabilisés à titre de produits du Carême de partage dans l'état des résultats. À la fin de l'exercice, l'Organisation a confirmé un total de 961 385 \$ (1 722 482 \$ en 2023) à recevoir au titre du Carême de partage.

### 11. Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'Organisation vise tous ses salariés qui répondent aux critères d'admissibilité précisés dans le contrat de régime de retraite. L'Organisation est tenue de verser une cotisation correspondant à 5 % de la rémunération brute des employés. La cotisation de l'Organisation au cours de l'exercice s'est élevée à 232 110 \$ (183 583 \$ en 2023). La somme est comptabilisée dans l'état des produits et des charges.

### 12. Impôts sur le résultat

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi ») et, à ce titre, est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisation doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que l'Organisation répond à ces exigences.

### 13. Engagements

L'Organisation a conclu plusieurs contrats de location arrivant à échéance entre janvier 2025 et septembre 2033 pour un total de 3 732 758 \$. Les paiements annuels minimaux sont estimés comme suit :

2025	395 947
2026	390 134
2027	387 730
2028	387 185
2029	401 722
Par la suite	1 770 040
	<hr/>
	3 732 758

L'Organisation s'est aussi engagée auprès de partenaires dans le cadre de projets internationaux jusqu'en 2028. Au 31 août 2024, un montant de 8 570 000 \$ est prévu aux termes des protocoles d'entente. De ce montant, une tranche de 5 930 000 \$ a été apportée par l'Organisation, dont une somme de 5 540 000 \$ à payer au cours du prochain exercice. Le solde restant est couvert par AMC et d'autres donateurs, en plus des dons provenant du public et des dons spéciaux. Si l'Organisation ne parvient pas à recueillir les fonds nécessaires auprès des donateurs pour mettre en œuvre ces projets, elle peut se retirer de ces engagements. Au 31 août 2024, le montant affecté aux programmes internationaux a été augmenté de 1 878 820 \$.

### 14. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, sauf indication contraire.

#### **Concentration du crédit**

Les instruments financiers susceptibles d'assujettir l'Organisation à une concentration du risque de crédit sont principalement les fonds à recevoir au titre du Carême de partage, car ils sont directement liés à la capacité de paiement des diocèses et aux placements effectués selon l'attribution qui en est faite.

L'Organisation a revu son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de la baisse des fonds à recevoir au titre du Carême de partage.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. L'Organisation prend part à plusieurs projets pour divers programmes qui exigent des liquidités pour en assurer le fonctionnement.

Il existe un risque que l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en raison des passifs financiers qui figurent à son état de la situation financière.

La stratégie de l'Organisation pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités et honorer ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, que ce soit dans des circonstances normales ou difficiles. L'Organisation investit une part de ses actifs dans des titres liquides.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. La fluctuation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, ce qu'on appelle le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, c.-à-d. le risque de prix.

L'Organisation est exposée à un risque de flux de trésorerie imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe.

Elle atténue le risque de taux d'intérêt sur les placements en diversifiant la durée des placements à revenu fixe qu'elle détient en tout temps.

Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Organisation a diminué en raison d'une augmentation des placements dans des obligations.

#### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours des titres détenus (exclusion faite des variations découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à l'émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements de l'Organisation dans des titres négociés sur un marché public et des obligations de sociétés l'exposent au risque de prix, puisque ces placements sont assujettis à des changements de prix sur un marché libre pour plusieurs raisons, y compris la variation des taux d'intérêt du marché, les indicateurs économiques généraux et les restrictions sur les marchés du crédit.

Conformément à la politique de placement efficace, la direction s'assure que les actifs de l'Organisation sont gérés de façon à maintenir un équilibre entre les risques et le rendement du capital investi. Les gestionnaires de portefeuilles sont tenus de se conformer à cette politique et doivent rendre des comptes chaque année sur la gestion du capital investi.

Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de prix autre de l'Organisation a augmenté, car cette dernière a investi davantage dans des actions cotées et des parts de fonds communs, ce qui a une incidence sur la volatilité de ses placements.

**14. Instruments financiers (suite)**

***Risque de crédit***

L'Organisation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires, notamment au chapitre économique et politique. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de l'Organisation contre les risques de crédit importants.

**15. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.